CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT
ET
PROJET DE DÉCRET,
SUR
LA NÉCESSITÉ D'ENCOURAGER LA CULTURE DU CHANVRE ET DU LIN,

Lus à la tribune de la Convention, au mois de Nivôse,

Par POULTIER, Représentant du Peuple;

Imprimés en vertu du décret de Brumaire.

LA France triomphante ſur tous les points; les eſclaves des deſpotes fuyant devant ſes armées victorieuſes; tous les ennemis de la République, tant intérieurs qu'extérieurs, renverſés à la fois; tels ſont les événemens dont nous avons à nous enorgueillir : mais obligés de multiplier les ſacrifices pour la cauſe de la liberté, rien n'a dû coûter à ceux qui l'ont fondée. Semblables aux matelots battus par l'orage, qui, oubliant l'avenir pour le préſent, jettent à la mer juſqu'à leurs proviſions s'il eſt néceſſaire; ceux qui ont conduit juſ-

qu'ici le vaiſſeau de l'Etat à travers les tempêtes & les écueils, n'ont dû rien ménager; & une profuſion qui a pu paroître indiſcrète aux cœurs froids, & exciter l'improbation des eſprits pervers, a été, dans leurs mains, un moyen actif de déployer & de propager cette énergie vraiment révolutionnaire qui a fait pâlir la coalition des puiſſances ennemies.

Aujourd'hui qu'affermie ſur la baſe des triomphes, la colonne de la liberté s'élève majeſtueuſe, nous devons nous occuper de venir au ſecours des citoyens qui ont le plus ſouffert des maux de la guerre, & leur procurer des avantages qui, en faiſant leur bonheur, amènent néceſſairement la proſpérité publique.

Les crimes de la tyrannie qui ont ſouillé les beaux jours de la révolution, ces temps de déſaſtres & d'iniquités où l'on vouloit nous ramener à l'eſclavage par l'ignorance, ne s'effaceront pas malheureuſement de la mémoire des hommes, & attriſteront ceux qui liront notre hiſtoire. Mais, diront-ils, qu'il étoit grand ce peuple qui, au milieu de ces horribles convulſions, renverſa, par ſon impétuoſité, toutes les barrières, porta dans le ſein des poſſeſſions de ſes ennemis ſes armes victorieuſes, & ſut les forcer au reſpect de ſon courage! Mais combien tous ces traits de vertu guerrière s'affoibliroient à leurs yeux, s'ils ne nous voyoient pas nous relever avec gloire de cet état de misère intérieure où nous ſommes à préſent plongés, & qui nous rend tributaires de ceux que nous avons vaincus, & deſquels nous ſommes obligés d'arracher, à force d'or, les objets de commerce qui nous ſont indiſpenſables. Ils n'ont pu nous vaincre, ils veulent nous ruiner. Souffrirons-nous plus long-temps qu'ils remportent ce triomphe ſur nous?

On ne peut ſe diſſimuler que l'agriculture n'ait ſouffert prodigieuſement: les triſtes habitans des frontières du Nord particulièrement, victimes des fureurs de la

guerre, ont vu ravager leurs propriétés; ils ont vu périr jusqu'aux germes des productions ; & cet anéantissement des matières premières a fait ressentir un contre-coup funeste au commerce de ces contrées.

Vous porterez sur elles un regard attentif & consolateur, & vous trouverez dans votre sagesse les moyens de ranimer leur industrie.

C'est cette activité industrielle que vous encouragerez, que vous vivifierez. Ah! si, sous l'empire des rois, elle a pu mettre à contribution tout le reste du globe, à quelle hauteur ne s'élévera-t-elle pas sous l'empire des lois & de la liberté! Oui, c'est au commerce à rouvrir les sources de l'abondance que la terreur avoit taries, & à réparer les pertes causées par l'ignorance.

Trop long-temps, à cette tribune même, le commerce a été flétri d'inculpations qu'une sévérité exagérée a pu surprendre à la bonne foi, ou plutôt que l'esprit contre-révolutionnaire vouloit propager. On a dit que le commerce n'avoit point de patrie; il eût fallu dire plutôt que le commerce n'a point d'ennemis, & qu'il fait tourner, au profit de la patrie, tous leurs efforts. En effet, au milieu des ravages de la guerre, tandis que les armées ou les flottes portent avec elles la dévastation, le commerce est le médecin bienfaisant qui console & soulage l'Etat par ses combinaisons, souvent même par ses sacrifices. Une moisson de richesses, réparatrices des pertes qu'entraîne la crise des temps de guerre, arrive sûrement au secours de la patrie, & la console des maux qu'elle souffre.

Gardons-nous d'en conclure que jamais son influence ambitieuse puisse guider ou entraver le gouvernement. Celui-ci, au contraire, doit le diriger, & encourager d'une main invisible ses efforts & en recueillir les avantages, comme le cultivateur recueille ceux de la pluie ou de la rosée qui fertilisent ses champs. Un temps

viendra, ſans doute, où tous les Français ne connoîtront d'autre mobile que l'amour de la patrie, où ils ne connoîtront plus d'intérêt particulier; mais le ſoin de ſa fortune, de ſon bien-être; de préparer, par ſon travail, l'aiſance de ſa famille, ſeroit-il donc un crime? le gouvernement ne doit-il pas, au contraire, ſe ſervir toujours de l'intérêt privé pour ſervir l'intérêt général? C'eſt à lui à veiller par-tout, à protéger les talens, à réprimer tout ce qui eſt nuiſible, à encourager tout ce qui eſt utile; qu'il ne perſécute point ce qui proſpère: en un mot, que le gouvernement ſoit la providence, & non pas le fléau des particuliers.

Déja votre déclaration ſolemnelle de protéger le commerce l'a fait ſortir de cet aſſoupiſſement léthargique & de la ſtupeur où il étoit plongé; il eſpère & ſe ſouvient encore qu'il eſt des reſſources, ce qu'il n'oſoit faire aux jours de la terreur; il ſait déja où trouver les matières qui nous manquent; ſon œil a percé l'horizon, & il ne lui manque que des échanges.

Mais quinze armées ſur pied, toujours agiſſantes, ont beaucoup conſommé, & ont dû néceſſairement le faire; il faut journellement les alimenter & les entretenir, & il eſt temps de s'occuper des moyens de rendre au commerce la poſſibilité de continuer cet entretien; il faut retrouver les matières premières dont le malheur des temps a fait négliger la culture. Par exemple, celle du lin & du chanvre, aliment premier d'une branche importante de commerce, aujourd'hui anéantie, & qu'il faut raviver; qui, après bien des mutations, devient indiſpenſable aux fabriques de papier dont l'emploi eſt devenu immenſe: cette culture occupoit une multitude de bras, depuis les rives de la Somme juſqu'à celles de la Seine & au-delà.

Nous vous propoſerons de la faire renaître, en accordant des primes d'encouragement à ceux qui s'y

livreront. Il en sera de même pour la garance, si nécessaire aux teintures & au soin des troupeaux, dont la graine peut, avec le temps, s'améliorer & nous affranchir du tribut que nous payons à cet égard au commerce de nos voisins.

Nous pensons donc que, pour commencer à activer ces grands principes d'équité naturelle & de bonne administration, les cultivateurs dont les possessions ont été trop long-temps désolées par les hordes sanguinaires de nos ennemis, méritent les premiers votre sollicitude. Fécondez ces terres desséchées, & que les productions de l'industrie, les fruits du travail de l'homme probe & laborieux, rassérènent la vue trop long-temps affligée dans ces plaines immenses, couvertes des débris douloureux de l'ambition des tyrans et des ruines de la tyrannie, & que les habitans de ces contrées, passant tout-à-coup des malheurs à l'aisance, ne reconnoissent la bonté du gouvernement républicain que par ses bienfaits.

En conséquence, je vous propose le projet de décret suivant :

La Convention nationale, voulant venir au secours des habitans des frontières du Nord, dont les possessions ont été, depuis quatre ans, ravagées par les soldats de la tyrannie; considérant que la première dette de l'Etat est celle due aux braves citoyens qui, depuis le commencement de la guerre, ont supporté, pour ainsi dire, seuls, tous les efforts des tyrans coalisés; considérant que le séjour des armées de la République sur cette partie de nos frontières, & encore plus la présence désastreuse des hordes ennemies, a presque totalement anéanti la culture du lin & du chanvre, qui formoit auparavant la richesse de ce pays fertile;

Voulant donner aux habitans de cette partie de la Ré-

publique un témoignage non équivoque de la reconnoissance nationale, & réparer, autant qu'il est au pouvoir de la Nation, les maux qu'ils ont soufferts, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les cultivateurs des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme & de l'Aisne, qui se livreront à la culture du lin & du chanvre, recevront une prime proportionnée à leur industrie, & qui sera réglée par les comités d'agriculture & des finances.

II.

Le comité de commerce est chargé de prendre toutes les mesures convenables pour encourager & aider cette culture par tous les moyens que sa prudence jugera nécessaires.

Le rapport & le projet de décret ont été renvoyés, par décret, aux comités de commerce & d'agriculture, pour en rendre compte à la Convention nationale.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an troisième.